**Passation de Marchés de Fournitures**

**Modèle de Marché**

**Pour Passation de Marchés dans les Opérations en Réponse d’Urgence au COVID-19**

**MAI 2020**



Ce document est protégé par le droit d'auteur.

Ce document ne peut être utilisé et reproduit qu'à des fins non-commerciales. Toute utilisation commerciale, y compris, sans que cette liste soit limitative, la revente, l’exigence de paiement pour y avoir accès, pour le redistribuer, ou pour effectuer des travaux dérivés tels que des traductions non officielles basées sur ce document n'est pas autorisée.

**Préface**

Ce modèle de marché pour les Fournitures a été préparé pour être utilisé pour les marchés financés par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l’Association Internationale de Développement (IDA pour son sigle en Anglais)[[1]](#footnote-1). Il modifie le Document type de la Banque pour les appels d’offres de Fournitures afin d’être utilisé pour la passation de marchés de produits médicaux et autres Fournitures nécessaires pour les Opérations en Réponse d’Urgence au COVID-19. Le document est à utiliser lorsque l’Acheteur s’engage dans un marché de gré à gré avec a Fournisseur (ex. comme convenu entre l’Emprunteur et la Banque, selon un mode de passation de marché simplifié. Le document peut être modifié, lorsqu’approprié, suivant le résultat des négociations du marché.

Pour toutes questions relatives à ce modèle de marché, ou pour obtenir des informations sur la passation des marchés dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, s’adresser à :

Chief Procurement Officer

Département des normes, passation des marchés, et gestion financière (OPSPF)

The World Bank

1818 H Street, N.W.

Washington, DC 20433 U.S.A.

<http://www.worldbank.org>

e-mail: Elaurentiis@worldbank.org

Marché pour la livraison de Fournitures et *[Services connexes lorsqu’inclus]*

Référence No: *[insérer le numéro de référence]*

Nom du Projet : *[Insérer : nom du Projet]*

Acheteur : *[insérer le nom de l’agence de l’Acheteur]*

Pays : *[Insérer le nom du pays]*

Emis le : *[insérer la date]*

Acte d’Engagement[[2]](#footnote-2)

*[Le Soumissionnaire sélectionné remplit l’Acte d’Engagement conformément aux indications en italiques]*

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ,

 conclu le ***[date]*** jour de ***[mois]*** de ***[année]***

ENTRE

(1) *[insérer le nom légal complet de l’Acheteur] un [insérer la description du type d’entité, par exemple une agence du Ministère de … du Gouvernement de [insérer le nom du pays de l’Acheteur] ou d’un établissement établi selon la legislation du [insérer le nom du pays de l’Acheteur] et ayant son lieu principal d’opérations à [insérer l’adresse complète de l’Acheteur]* (ci-après dénommé l’« Acheteur ») d’une part, et

(2) *[insérer le nom légal complet du Fournisseur],* une compagnie incorporée selon la juridiction de *[insérer le pays du Fournisseur] et ayant son lieu principal d’opérations à*e *[insérer l’adresse complète du Fournisseur]* (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d’autre part :

L’Acheteur et le Fournisseur ont arrêté et convenu ce qui suit :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d’Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.

a) Le Procès-Verbal de Négociation (le cas échéant) ;

b) Les Conditions du Marché ;

c) Les Spécifications et exigences de l’Acheteur (y compris le Calendrier de livraison) ;

d) Les Bordereaux des Prix ; et

e) Tout autre document/s supplémentaire (s} éventuel/s]. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3. En contrepartie des paiements que l’Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l’Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et *[les Services connexes, le cas échéant]* et de remédier aux défauts conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

4. L’Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et *[Services connexes, le cas échéant]* et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément aux lois de *[insérer le nom du pays de l’Acheteur, sauf convenu autrement]*, les jour et année mentionnés ci-dessus.

*[Pour faciliter le caractère urgent de la passation du marché, et si acceptable pour l’Acheteur et le Fournisseur, la signature électronique de l’Acte d’Enagement est recommandée en utilisant le système DocuSign, par exemple]*

**Pour et au nom de l’Acheteur**

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* (pour l’Acheteur)

en capacité de *[insérer le titre et la position ou autre désignation]*

En présence de : *[insérer l’identification du témoin officiel]*

**Pour et au nom du Fournisseur**

Signé par *[insérer el nom de la personne habilitée à signer]* (pour le Fournisseur)

en capacité de *[insérer le titre et la position ou autre désignation]*

En présence de : *[insérer l’identification du témoin officiel]*

**Conditions du Marché**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Définitions
 | * 1. Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :
1. « La Banque » signifie la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), ou l’Association internationale pour le Développement (AID).
2. « CM »signifie les Conditions du Marché.
3. Le « Marché » signifie l’Acte d’Engagement signé par l’Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit Acte d’Engagement, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.
4. Les « Documents contractuels » désignent les documents visés dans l’Accord de Marché, y compris les avenants éventuels auxdits documents.
5. Le « Prix du Marché » signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à l’Accord de Marché signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
6. « Jour » désigne un jour calendaire.
7. « Achèvement » signifie la prestation complète des Services connexes par le Fournisseur, conformément aux modalités stipulées dans le Marché.
8. Le terme « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l’Acheteur en exécution du Marché.
9. Le terme « Partie »signifie l’Acheteur et le Fournisseur, selon le contexte, et « Parties » signifie les deux Parties.
10. L’« Acheteur » signifie l’entité achetant les Fournitures et les Services connexes, telle qu’elle est **identifiée dans les CM.**
11. Le « Pays de l’Acheteur » signifie le pays identifié à l’article 2 des CM**.**
12. Le terme « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l’assurance, l’installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Fournisseur dans le cadre du Marché.
13. Un « Sous-traitant » signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, à qui toute partie des Fournitures ou des Services connexes est sous-traitée par le Fournisseur.
14. Le « Fournisseur » signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l’offre a été acceptée par l’Acheteur et qui est désignée comme tel dans l’Accord de Marché.
15. « Le Site du Projet » signifie le lieu indiqué dans les CM.
 |
| 1. Acheteur, pays de l’Acheteur, Site et Destination finale
 | * 1. L’Acheteur est : *[insérer le nom légal complet de l’Acheteur]*
	2. Le Pays de l’Acheteur est : *[insérer le nom du pays de l’Acheteur]*
	3. Les Sites du Projet et Destination/s est/sont : [insérer le/s nom/s et information détaillée sur le/s lieu/x du/des site/s. lorsqu’applicable.
 |
| 1. Incoterms
 | * 1. L’édition des Incoterms qui seront appliqués est : *[insérer la date de l’édition actuelle].*
 |
| 1. Notifications et adresses pour Notifications
 | * 1. Toute Notification donnée par une Partie à l’autre en vertu du Marché doit être part écrit et à l’adresse ci-après en utilisant la méthode la plus rapide disponible comme le courrier électronique avec preuve de réception.

**Adresse pour Notification à l’Acheteur:***[insérer le nom de l’agent autorisé à recevoir des notifications]* *[titre/position]**[département/unité de travail]**[adresse]**[****Adresse électronique de courrier****]***Adresse pour Notification au Fournisseur:***[insérer le nom de l’agent autorisé à recevoir des notifications]* *[titre/position]**[département/unité de travail]**[adresse]**[****Adresse électronique de courrier****]* |
| 1. Droit applicable
 | 5.1 Le Marché est régi et interprété conformément au droit du pays de l’Acheteur *[indiquer le pays de l’Acheteur, à moins qu’un autre droit ne s’applique]*. |
| 1. Règlement des litiges
 | 6.1 *[L’article 6 (a) des CM sera retenu dans le cas d’un marché avec un Fournisseur étranger et l’article 6 (b) des CM dans le cas d’un Fournisseur du pays de l’Acheteur].*a) Marché avec un Fournisseur étranger :***[à moins que l’Acheteur ne choisisse les règles d’arbitrage commercial d’une autre institution arbitrale internationale, la clause suivante devrait être insérée :]***Tous les litiges découlant ou liés au présent Marché doivent finalement être réglés en vertu du Règlement d’arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément aux Règlements.b) Marché avec un Fournisseur national du pays de l’Acheteur :Dans le cas d’un différend entre l’Acheteur et un Fournisseur qui est ressortissant du pays de l’Acheteur, le différend doit être renvoyé à l’arbitrage conformément aux lois du pays de l’Acheteur. |
| 1. Expédition et autres documents à fournir
 | *[Modifier si nécessaire]** 1. La livraison des Fournitures et l’achèvement des Services connexes, le cas échéant, doivent être conformes à l’Annexe de livraison et d’achèvement spécifiée dans les Spécifications.

Les détails des documents d’expédition et d’autres documents à fournir par le Fournisseur sont les suivants: *[insérer les documents requis, tels qu’un connaissement maritime négociable, un connaissement maritime non négociable, une LTA, une lettre de voiture, le certificat d’assurance, le certificat de garantie du Fabricant ou du Fournisseur, le certificat d’inspection délivré par l’agence d’inspection désignée, les détails d’expédition d’usine du Fournisseur, etc.]*.Les documents ci-dessus doivent être reçus par l’Acheteur :1. avant l’arrivée des Fournitures, si le mode de paiement se fait par lettre de crédit si c’est spécifié à l’article 9 des CM. Si les documents ne sont pas reçus avant l’arrivée des Founitures, le Fournisseur sera responsable des dépenses qui en découlent; ou autremeent ;
2. au moment de l’expédition.]
 |
| 1. Montant du Marché
 | * 1. Le montant du Marché est spécifié dans l’Annexe 4.
	2. Les prix unitaires facturés par le Fournisseur pour les Fournitures et Services Connexes exécutés dans le cadre du Marché ne seront pas différents des prix proposés par le Fournisseur et acceptés par l’Acheteur.
 |
| 1. Modalités de Règlement
 | 9.1 La méthode et conditions de paiement au Fournissuer dans le cadre de ce marché seront comme ci-dessous :**[*Normalement, le mode de paiement par Lettre de Credit (L/C) s’applique aux Fournitures en provenance de l’étranger. Dans le cas de passation de marchés d’urgence, les délais nécessaires et les processus pour l’ouverture de L/C peuvent ne pas convenir en cas d’approvisionnement accéléré. On s’attend à ce que la méthode de paiement direct s’applique. Le mode de paiement direct couplé à une avance de démarrage relativement élevée est supposé atténuer le risque (en raison de la non-disponibilité de L/C) pour le Fournisseur. Si la L/C doit être utilisée, le processus requis doit être effectué de manière efficace.]*****[Indiquer: L’Acheteur *[insérer: "effectuera" ou "n’effectuera pas", le cas échéant]* traiter les paiements en utilisant la méthode de paiements directs, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le financement des projets d’investissement.]*****[EXEMPLE : LES MODALITÉS DE PAIEMENT SONT SUJETTES À NÉGOTIATIONS; MODIFIER AU BESOIN)]*****Paiement des Fournitures provenant de l’étranger :*****[Choisissez l’option applicable et supprimez l’autre]******[Option 1- pour les paiements selon la méthode de paiements directs]:*** Le paiement de la partie en monnaies étrangères est effectué en (\_\_\_\_) *[monaie du Marché]* de la manière suivante :(i) **Avance de démarrage :**   Dix (10) pour cent du Montant du Marché seront payés, dans les dix (10) jours suivant la signature du Marché et sur présentation d’une demande de paiement pour le montant en question;    Trente (30) pour cent du Montant du Marché seront payés dans les vingt (20) jours suivant la signature du Marché et sur présentation de la demande de paiement et d’une garantie bancaire pour le montant en question valide jusqu’à ce que les Fournitures soient livrées et selon le formulaire de Garantie d’Avance de démarrage fournie dans la Demande de Prix ou une autre forme acceptable pour l’Acheteur.(ii) **A** **l’expédition :** Cinquante (50) pour cent du prix contractuel des Fournitures expédiées seront payés, dans les quinze (15) jours suivant la présentation des documents spécifiés à l’article 7 des CM.(iii) **À l’acceptation :** Dix (10) pour cent du prix contractuel des Fournitures reçues seront payés dans les quinze (15) jours suivant la réception des marchandises à la présentation de la demande appuyée par le certificat d’acceptation délivré par l’Acheteur.Le paiement de la partie en monnaie locale doit être effectué en [monnaie] dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la demande appuyée par un certificat de l’Acheteur déclarant que les marchandises ont été livrées et que tous les autres services contractuels ont été exécutés.***[Option 2- pour les paiements à l’aide d’une Lettre de Crédit (L/C)]***Le paiement de la partie en (\_\_\_\_\_\_) *[monnaie du Marché]* doit être effectué de la manière suivante :(i) **Avance de démarrage :** Dix (10) pour cent du Montant du Marché seront payés dans les quinze (15) jours suivant la signature du Marché et sur présentation de la requête.(ii) **A l’expédition :** Quatre-vingt (80) pour cent du Montant du Marché des Fournitures expédiées seront payés par Lettre de Crédit ferme et irrévocable ouverte en faveur du Fournisseur dans une banque de son pays, à la présentation de documents spécifiés à l’article 7 des CM.(iii) **À l’acceptation :** Dix (10) pour cent du Montant du Marché pour les Fournitures reçues seront payés dans les quinze (15) jours suivant la réception des Fournitures à la présentation de la demande appuyée par le certificat d’acceptation délivré par l’Acheteur.Le paiement d’une partie en monnaie locale doit être effectué en \_\_\_\_\_\_\_ [monnaie] dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la demande appuyée par un certificat de l’Acheteur déclarant que les marchandises ont été livrées et que tous les autres services contractuels ont été exécutés.**Paiement des Fournitures et Services connexes en provenance du pays de l’Acheteur :**Le paiement des Fournitures et Services connexes en provenance du pays de l’Acheteur doit être effectué en \_\_\_\_\_\_ *«monnaie]*, comme suit:(i) **Avance de démarrage :** Dix (10) pour cent du Montant du Marché seront payés dans les quinze (15) jours suivant la signature du Marché sur présentation d’une requête pour le montant en question.(ii) **À la livraison :** Quatre-vingt (80) pour cent du Montant du Marché sera payé à la réception des marchandises et dans les quinze (15) jours suivant la présentation des documents spécifiés à l’article 7 des CM.(iii)**A l’acceptation:** Les dix (10) pour cent restants du Montant du Marché seront versés au Fournisseur dans les quinze (15) jours suivant la date du certificat d’acceptation de la livraison respective délivrée par l’Acheteur.  |
| 1. Impôts, Taxes et Droits
 | 10.1 Pour les Fournitures provenant d’un pays autre que le Pays de l’Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus à l’extérieur du Pays de l’Acheteur. 10.2 Pour les Fournitures provenant du pays de l’Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits, patentes, etc., à payer jusqu’au moment de la livraison à l’Acheteur des Fournitures faisant l’objet du marché.* 1. Si le Fournisseur peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale dans le pays de l’Acheteur, l’Acheteur fera tout son possible pour permettre au Fournisseur d’en bénéficier jusqu’à concurrence du maximum autorisé.
 |
| 1. Garantie de Bonne Exécution
 | 11.1 [***Une Garantie de bonne exécution ne doit normalement pas être exigée pour la passation de marchés d’urgence.*** *Dans des circonstances exceptionnelles, si une Garantie de Bonne Exécution est exigée, insérer ce qui suit :]*[11.2Dans les \_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer le nombre]* jours suivant réception de l’avis d’attribution du Marché, le Fournisseur fournira une Garantie au titre de la bonne exécution du Marché.11.3 Le montant de la Garantie de bonne exécution sera réglé à l’Acheteur en dédommagement de toute perte résultant de l’incapacité du Fournisseur à s’acquitter de toutes ses obligations au titre du Marché.11.3 La Garantie de bonne exécution sera de \_\_\_ % *[insérer % du Montant du Marché]* libellée dans la monnaie du Marché ou en une monnaie librement convertible jugée acceptable par l’Acheteur, et présentée selon le formulaire ci-joint.* 1. L’Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la Garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d’achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie technique, sauf disposition contraire.]
 |
| 1. Sous-Traitants
 | 12.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l’Acheteur tous les contrats de sous‑traitance attribués dans le cadre du Marché s’il ne l’a déjà fait dans la Cotation. Cette notification, fournie dans la Cotation ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d’aucune des obligations qui lui incombent du fait du Marché. |
| 1. Spécifications et Normes
 | * 1. Les Fournitures livrées au titre du Marché et les Services connexes doivent satisfaire aux spécifications techniques stipulées dans les Spécifications Techniques et, si aucune norme n’y est indiquée, la norme sera supposée équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l’application est appropriée dans le pays d’origine des Fournitures.
 |
| 1. Emballage, Marquage et Documents
 | 14.1 Le Fournisseur emballera les Fournitures de la manière requise pour qu’elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le transport, l’emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l’entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l’absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.* 1. L’emballage, le marquage, l’étiquetage et la documentation à l’intérieur et à l’extérieur des caisses seront : *[insérer le type d’emballage exigé, le marquageet tous les documents exigés ; ou se référer aux Spécifications Techniques]*
 |
| 1. Couverture d’Assurance
 | * 1. La couverture d’assurance sera conforme aux spécifications des Incoterms *[Disposition préférée]*

Ou* 1. Si non conforme aux Incoterms, l’assurance sera la suivante :

*[insérer les dispositions spécifiques de l’assurance qui auront été convenues, incluant la couverture, la monnaie et le montant.]* |
| 1. Transport
 | 16.1 La responsabilité du transport des Fournitures est assumée en conformité avec l’Incoterm spécifié.16.2 Si non conforme aux Incoterms, la responsabilité du transport est la suivante : [*insérer* « Le Fournisseur est tenu, en vertu du Marché, de transporter les Fournitures vers un lieu précis de destination finale dans le pays de l’Acheteur, défini comme le site du projet. Le transport vers ce lieu de destination dans le pays de l’Acheteur, y compris l’assurance et l’entreposage, comme le prévoit le Marché, doit être organisé par le Fournisseur, et les coûts connexes sont inclus dans le prix du Marché*»; ou toute autre conditions commerciales convenues (préciser les responsabilités respectives de l’Acheteur et du Fournisseur)*]*[Compte tenu de la nature d’urgence de l’approvisionnement en question, insérer les éléments suivants si le mode de transport international principal [ou seulement, le cas échéant] doit être par avion.]*" Mode de transport: Le principal mode *[ou le mode exclusif, le cas échéant]* de transport international doit être par avion." https://ssl.microsofttranslator.com/static/26105338/img/tooltip_logo.gifhttps://ssl.microsofttranslator.com/static/26105338/img/tooltip_close.gif**Original**Transport to such place of destination in the Purchaser’s Country, including insurance and storage, as shall be specified in the Contract, shall be arranged by the Supplier, and related costs shall be included in the Contract Price”; or any other agreed upon trade terms (specify the respective responsibilities of the Purchaser and the Supplier) |
| 1. Lieux d’Inspection et Tests
 | * 1. Les inspections et tests seront réalisés à \_\_\_\_ *[insérer le/s nom/s de lieu/x ; si applicable ; ou se reférer aux Spécifications Techniques]*
 |
| 1. Date de Livraison et Date d’Achévement
 | * 1. La date de livraison des Fournitures est la suivante : *[Insérer la date de livraison]. Si la livraison progressive est autorisée spécifier le calendrier de livraison acceptable].*
	2. ***[le cas échéant]*** La date d’achèvement des Services connexes est la suivante : *[Insérer la date d’achèvement s’il y a des Services connexes; supprimer autrement cette entrée].*
 |
| 1. Pénalités de retard et Bonus
 | * 1. Les pénalités seront de \_\_\_\_\_ *[insérer %]* du prix des Fournitures qui ont connu des retards ou des services non délivrés] pour chaque semaine ou partie de semaine de retard jusqu’à la livraison ou achévement.

Le montant maximal des pénalités de retard est \_\_\_\_ *[insérer %]* du prix du Marché. Une fois le maximum atteint, l’Acheteur peut résilier le Marché en vertu de l’article 26 des CM.***[Facultatif]****[Insérer s’il n’y a pas de Services connexes :]* Le bonus payé au Fournisseur sera de \_\_\_\_ % *[insérer %]* par jour si les Fournitures faisant l’objet du Marché sont livrées avant la date finale de livraison contractuelle].*[Insérer s’il y a des Services connexes] :* Le bonus payé au Fournisseur sera de \_\_\_\_\_% *[insérer %]* par jour si les Fournitures faisant l’objet du Marché sont livrées et que les Services connexes sont terminés avant la date d’achèvement].  |
| 1. Garantie
 | 20.1 Le Fournisseur garantit que les Fournitures sont neuves et n’ont jamais été utilisées, qu’elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu’elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché. 20.2 Le Fournisseur garantit en outre que les Fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières du pays de destination finale.20.3 La garantie demeurera valable \_\_\_\_\_\_\_ *[insérer le nombre de mois]* mois après la livraison de tout ou partie des Fournitures, le cas échéant, à leur destination finale ou \_\_\_\_\_ *[insérer le nombre de mois]*  mois après la date d’expédition à partir du port ou du lieu de chargement dans le pays d’origine ; la période qui se termine le plus tôt étant retenue aux fins de la présente clause..20.4 Après avoir reçu notification par l’Acheteur d’un défaut des Fournitures, le Fournisseur réparera ou remplacera rapidement, les fournitures dans un délai de \_\_\_\_\_ [insérer le nombre de jours] jours.20.5 Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas au défaut dans les délais prescrits par l’article 20.4 des CM, l’Acheteur peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Fournisseur, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l’Acheteur dispose envers le Fournisseur en application du Marché.20.6 Aux fins de la garantie, le/s lieu/x de destination/s finale/s seront : \_\_\_\_ *[spécifier lorsqu’approprié]* |
| 1. Droits d’Auteur
 | * 1. Les droits d’auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l’Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s’ils sont fournis directement à l’Acheteur ou par l’intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d’auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.
 |
| 1. Fraude et Corruption
 | 22.1 La Banque exige le respect de ses Directives en matière de lutte contre la Fraude et la Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Régime des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, comme indiqué dans l’Annexe A des CM.* 1. L’Acheteur exige que le Fournisseur divulgue tous avantages, honoraires ou commissions versés ou qui doivent être versés en rapport avec la procédure de Demande de Cotations ou l’exécution du Marché. Les renseignements divulgués doivent au minimum inclure les noms et l’adresse de chaque agent ou autre partie, le montant et la monnaie ainsi que le motif du versement de l’avantage, honoraires ou commission.
 |
| 1. Inspection et Audit par la Banque
 | * 1. En conformité avec le paragraphe 2.2 e de l’Annexe des Conditions du Marché, le Fournisseur permettra et s’assurera que ses agents (qu’ils soient déclarés ou non), ses sous-traitants, prestataires et personnel, permettent à la Banque, et/ou à des personnes qu’elle désignera, d’inspecter les documents et pièces comptables relatifs à la procédure de passation du marché, et/ou à l’exécution du Marché et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par la Banque, si la Banque en fait la demande. L’attention du Fournisseur et de ses sous-traitants est attirée sur la Clause 22.1 des CM (Fraude et Corruption) ci-avant qui stipule, entre autres, que le fait d’entraver l’exercice par la Banque de son droit d’examen et de vérification tel que prévu par la présente clause constitue une pratique interdite pouvant conduire à la résiliation du Marché (ainsi qu’à la l’exclusion dans le cadre du régime en vigueur concernant les sanctions de la Banque).
 |
| 1. Limite de Responsabilité
 | 24.1 Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :1. Aucune des deux parties n’est responsable envers l’autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d’usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s’applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l’Acheteur ;
2. L’obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l’Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le montant du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s’appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l’obligation du Fournisseur d’indemniser l’Acheteur en cas de violation de brevet.
 |
| 1. Force Majeure
 | 25.1 Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l’exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.25.2 Aux fins de la présente Clause, l’expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n’est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l’Acheteur au titre de la souveraineté de l’État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d’embargo sur le fret.* 1. En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l’Acheteur l’existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d’instructions contraires, par écrit, de l’Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s’efforcera de continuer à remplir les obligations dont l’exécution n’est pas entravée par le cas de Force majeure.

25.4 Si l’exécution du Marché est largement empêchée, entravée ou retardée pour une seule période de plus de soixante (60) jours ou une durée cumulée de plus de cent vingt (120) jours en raison d’un ou de plusieurs événements de Force Majeure pendant l’exécution du Marché, les Parties tenteront d’élaborer une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de quoi l’une ou l’autre Partie peut résilier le Marché par notification à l’autre Partie. |
| 1. Résiliation
 | 26.1 Résiliation pour non-exécution1. L’Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu’il détient en cas de rupture de marché, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d’une partie du Marché :
2. si le Fournisseur manque à livrer l’une quelconque ou l’ensemble des Fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l’Acheteur;
3. si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché ; ou
4. Si le Fournisseur, de l’avis de l’Acheteur, s’est livré à des pratiques de fraude ou de corruption, au stade de sa sélection ou lors de l’exécution du Marché.
5. Au cas où l’Acheteur résilie tout ou partie du Marché, l’Acheteur peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des Fournitures ou des Services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers l’Acheteur de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n’est pas résilié.

26.2 Résiliation pour convenance1. L’Acheteur peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Fournisseur pour motif de convenance. L’avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour motif de convenance, dans quelle mesure l’exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.
2. L’Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l’avis de résiliation. S’agissant des autres fournitures restantes, l’Acheteur peut décider :
3. de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché; et/ou
4. d’annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s’est déjà procurés.
 |
| 27. Travail Forcé | 27.1. Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou utiliser le travail forcé, ou des personnes ayant fait l’objet d’un trafic, conformément aux Clauses 27.2 et 27.3 dues CM.27.2 Le travail forcé consiste en tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est exigé d’une personne sous la menace de la force ou de la menace, et comprend tout type de travail involontaire ou obligatoire, tels que le travail asservi, le travail forcé ou des arrangements similaires de contrat de travail. 27.3 La traite des personnes est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil de personnes par le moyen de la menace ou du recours à la force ou à d’autres formes de coercition, d’enlèvement, de fraude, de tromperie, d’abus de pouvoir ou de position de vulnérabilité, ou de donner ou recevoir des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d’une personne ayant le contrôle sur une autre personne, aux fins de l’exploitation. |
| 28. Travail des Enfants | 28.1 Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant de moins de 14 ans sous réserve que la loi nationale précise un âge plus élevé (l’âge minimum). 28.2 Le Fornisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant entre l’âge minimum et l’âge de 18 ans d’une manière qui est susceptible d’être dangereuse, ou d’interférer avec l’éducation de l’enfant, ou d’être nocif pour la santé de l’enfant ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.Le travail considéré comme dangereux pour les enfants est un travail qui, de par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de mettre en péril la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Ces activités de travail interdites aux enfants comprennent le travail suivant:a) l’exposition à des abus physiques, psychologiques ou sexuels; b) le travail sous terre, sous l’eau, en hauteur ou dans des espaces confinés; c) le travail avec des machines, des matériels ou des outils dangereux, ou impliquant la manipulation ou le transport de charges lourdes; d) le travail dans des environnements malsains exposant les enfants à des substances, des agents ou des processus dangereux, ou à des températures, du bruit ou des vibrations préjudiciables à la santé; oue) le travail dans des conditions difficiles telles que le travail pendant de longues heures, pendant la nuit ou en confinement dans les locaux de l’employeur. |
| 29. Obligations en matière d’Hygiène et de Sécurité | 29.1 Le Fournisseur satisfaire, et doit exiger de ses sous-traitants le cas échéant de satisfaire toutes les règles en matière d’hygiène et de sécurité, les lois, directives, et tout autre exigence contenue dans les Spécifications Techniques. |
| Clauses Aditionnelles | *[Insérer toutes clauses aditionnelles si nécessaire, autrement éliminer cette ligne]* |

|  |
| --- |
| 1 Liste des Fournitures et Calendrier de livraison |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Article No.** | **Description des Fournitures** | **Quantité (Nb. d’unités)** | **Unité** | **Lieu de Destination (pour CIP) ou (pour FCA)**  | **Lieu de Destination Finale (Site Projet)** | **Incoterms applicables (ex. CIP, EXW, FCA, etc..)** | **Date de livraison à compter de la Date du --- *[spécifier à partir de la signature du marché, du paiement de l’avance (si applicable), etc..]*** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

**Calendrier de livraison *[à utiliser lorsqu’il est prévu une livraison progressive]***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Article No.** | **Description des Fournitures** | **Unité** | **Total Quantité requise** | **Période de livraison et exigences minimum de quantité** |
| **Période 1 *[insérer la période 1, e.x. dans les 15 jours suivants l’événement tel que la signature du marché ou le paiement de l’avance (si applicable) etc..]*** | **Période 2 *[inérer période 2 ex. dans les 20 jours suivant la fin de la période 1]*** | **Période 3 (insérer la période 3, ex. dans les 30 jours suivant la fin de la période 2]** |
| **Quantité Minimale acceptable**  | **Quantité Maximale exigée pour la période** | **Quantité Minimale acceptable**  | **Quantité Maximale exigée pour la période** | **Quantité Minimale acceptable**  | **Quantité Maximale exigée pour la période** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| 1.2. *[si applicable]* Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation *[Ce tableau est rempli par l’Acheteur. Les dates de réalisation des services doivent être réalistes, et cohérentes avec les dates de livraison (selon les Incoterms)]*  |
| **Article No. Service.** | **Description du Service** | **Quantité[[3]](#footnote-3)** | **Unité physique** | **Site ou lieu où les Services doivent être exécutés** | **Date finale de réalisation des Services** |
|
| ***[insérer le numéro du Service*** | ***[insérer la description du service]*** | ***[insérer le nombre d’articles à fournir]*** | ***[unité de mesure]*** | ***[lieu de réalisation du service]*** | ***[insérer le nombre de jours, par exemple à compter de la Livraison ou de la Réception des Fournitures, selon le cas]]*** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |

**Spécifications Techniques**

*[insérer les caractéristiques techniques et les normes applicables, et les détails des Services connexes, le cas échéant, etc. des Fournitures offertes par le Fournisseur]*

|  |
| --- |
|  **Bordereau des Prix 1****Pour les Fournitures provenant de l’extérieur du pays de l’Acheteur** |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **9** |
| **Article** | **Description** | **Pays d’origine** | **Date de livraison selon définition des Incoterms** | **Quantité (Nb. d’unités)** | **Prix unitaire****CIP [insérer le lieu de destination ] exwsi applicable, FCA [lieu indiqué]** | **Prix CIP ou FCA) par article (colonnes 5x6)** | **[pour CIP, si exigé) Prix unitaire du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l’Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu’à destination finale comme indiquée dans la Demande de Prix**  | **Prix total pour l’article****(Colonnes 7+8)** |
| *[insérer le No de l’article]* | *[Insérer l’identification de la fourniture]* | *[insérer le pays d’origine de la founiture]* | *[insérer la date de livraison offerte]* | *[insérer la quantité et l’identification de l’unité de mesure]* | *[insérer le prix unitaire CIP pour l’article]* | *[insérer le prix total EXW pour l’article]* | *[insérer le prix correspondant pour l’article]* | *[insérer le coût total par articleeuvre locale, matières premières et composants provenant du Pays de l’Acheteur % du prix EXW pour l’article]* |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  | **Prix Total** |  |

| Bordereau des Prix 2**Pour les Fournitures provenant du pays de l’Acheteur** |
| --- |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| **Article No.** | **Description des Fournitures** | **Date de livraison selon définition des Incoterms** | **Quantité (Nb. d’unités)** | **Prix unitaire EXW** | **Prix total EXW par article (Colonnes 4x5)** | **Prix par article du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l’Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu’à destination finale (en conformité avec la DQ)** | **[Si connu] Taxes de vente et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué** | **Prix total par article (col 6+7)** |
| *[insérer le No de l’article]* | *[Insérer l’identification de la fourniture]* | *[insérer la date de livraison offerte]* | *[insérer la quantité et l’identification de l’unité de mesure]* | *[insérer le prix unitaire EXW pour l’article]* | *[insérer le prix total EXW pour l’article]* | *[insérer le prix total par article du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l’Acheteur]* | *[insérer le montant total par article des taxes de vente et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué]* | *[insérer le prix total pour l’article]* |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  | **Prix Total** |  |

|  |
| --- |
| Bordereau des Prix 3Services connexes *[si applicable]* |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Article | Description de l’article | Description des Services (à l’exclusion du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l’Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu’à destination finale)  | Pays d’origine | Date de livraison au lieu de destination finale | Quantité (Nb. d’unités) | Prix unitaire  | Prix total par article (Colonnes. 6x7) |
| *[insérer le No de l’article]* |  | *[Insérer l’identification du service]* | *[insérer le pays d’origine]* | *[insérer la date de réalisation offerte]* | *[insérer la quantité et l’identification de l’unité de mesure]* | *[insérer le prix unitaire pour l’article]* | *[insérer le prix total pour l’article]* |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | **Prix Total** |  |

Bordereau des Prix 4

**Le total des prix pour la fourniture et livraison des Founitures, y compris les Services connexes est le suivant:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Bordereau des Prix** | **Montant** |
| Fournitures: Bordereau 1 |  |
| Fournitures: Bordereau 2 |  |
| Services Connexes: Bordereau des Prix ***3 [si applicable]*** |  |
| **Total Cotation** |  |

**Modèle d’autorisation du Fabricant**

*[Le Soumissionnaire doit demander au Fabricant qu’il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d’autorisation doit être à l’en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dument habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans la Demande de Prix]*

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de Prix]*

Demande de Prix No. :*[insérer le numéro de la Demande de Prix]*

A : *[insérer nom complet de l’Acheteur]*

ATTENDU QUE :

*[insérer le nom complet du Fabricant]* sommes fabricant réputé de *[indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l’usine].*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une Cotation, et à éventuellement signer un marché avec vous pour les fournitures de *[insérer la désignation et/ou une brève desciption des Fournitures]* fabriquées par nous.

Nous confirmons que nous n’engageons pas ou n’employons pas: (i) des travailleurs forcés ou des personnes faisant l’objet de ce type de trafic conformément à l’article 27, ou (ii) du travail des enfants conformément à l’article 28 des Conditions du Marché. Nous confirmons également que nous nous conformons aux obligations applicables en matière d’hygiène et de sécurité conformément à l’article 29 des Conditions du Marché.

Signature *[insérer la signature]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l’autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de *\_\_\_\_\_ [Insérer la date de signature]*

**ANNEXE A AUX CONDITIONS DU MARCHE**

**Fraude et Corruption**

***(Ne pas modifier le texte de cette Annexe)***

|  |
| --- |
| **1. Objet**1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente annexe, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d’Investissement par la Banque.**2. Exigences**2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d’un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ; ainsi que l’ensemble de leur personnel ; se conforment aux normes les plus strictes en matière d’éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l’exécution des contrats financés par la Banque, et s’abstiennent de toute fraude et corruption.2.2 En vertu de ce principe, la Banque :1. aux fins d’application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
2. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en d’influer indûment sur les actions d’une autre personne ou entité ;
3. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou s’abstient d’agir, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d’induire en erreur une personne ou une entité, afin d’en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;
4. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s’entendent afin d’atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l’action d’autres personnes ou entités;
5. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d’influer indûment sur les actions de cette personne ou entité ; et
6. se livre à des « manœuvres obstructives »

(a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace,harcèle ou intimide quelqu’un aux fins de l’empêcher de faire part d’informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l’enquête; ou (b) celui qui entrave délibérément l’exercice par la Banque de son droit d’examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.1. rejettera la proposition d’attribution d’un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d’attribuer ledit marché ou contrat, ou l’un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés, s’est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l’obtention dudit marché ou contrat;
2. outre les recours prévus dans l’Accord de Financement, pourra décider d’autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l’Emprunteur, ou d’un bénéficiaire du financement, s’est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d’exécution du marché, sans que l’Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d’informer la Banque lorsqu’il a eu connaissance desdites pratiques;
3. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables de la Banque, y compris en déclarant publiquement l’exclusion de l’entreprise ou de l’individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l’attribution d’un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière[[4]](#footnote-4) (ii) de la participation[[5]](#footnote-5) comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d’une entreprise par ailleurs éligible à l’attribution d’un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d’un prêt de la Banque ou de participer d’une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d’un projet financé par la Banque ;
4. exigera que les dossiers d’appel d’offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter[[6]](#footnote-6) les pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l’exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.
 |

*[ELIMINER SI PAS EXIGE]*

Modèle de Garantie de bonne exécution

**(Garantie bancaire)**

*[Sur demande du Soumissionnaire sélectionné, la banque (garant) remplit le formulaire de garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]*

*[insérer les nom de la banque et adresse de la banque d’émission]*

**Bénéficiaire :** *[insérer les nom et adresse de l’Acheteur]*

**Date :** *[insérer date]*

**Garantie de bonne exécution no.** : *[insérer No]*

**Garant :** *[insérer le nom de la banque, et l’adresse de l’agence émettrice, sauf si cela figure à l’en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Fournisseur]* (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no*. [insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu’une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous *[insérer le nom de la banque]*nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d’argent que vous pourriez réclamer dans la limite de ( ) *[insérer la somme en chiffres. Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l’Acheteur.][[7]](#footnote-7) [insérer la somme en lettres].* Votre demande en paiement doit être accompagnée d’une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l’année]*,[[8]](#footnote-8) et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande de la CCI - 2010, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a) qui est exclu par la présente.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
*[signature(s)]*

***Note: Toutes parties de texte (y compris les renvois en bas de page) sont fournis pour faciliter l’utilisation de ce formulaire et seront éliminées dans le document final.***

[ELIMINER SI PAS EXIGE]

Modèle de garantie de restitution d’avance

**(Garantie bancaire sur demande)**

**DQ No :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*Insérer le numéro de la Demande de Cotations*].

**Garant :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque émettrice* *et code SWIFT*]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse de l’Acheteur*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Garantie de restitution d’avance No. :**

Nous avons été informés que *[nom de l’Acheteur]* (ci-après dénommé « le Donneur d’ordre ») a conclu le Marché No., avec le Bénéficiaire en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour l’exécution de *[nom du marché et description des fournitures]* (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu’en vertu des conditions du Marché, une avance d’un montant de *[insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]* est versée contre une garantie de restitution d’avance.

A la demande du Donneur d’ordre, nous prenons, en tant que Garant, l’engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s’élève à *[insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]*[[9]](#footnote-9). Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d’ordre :

(a) a utilisé l’avance à d’autres fins que les prestations faisant l’objet du Marché ; ou bien

(b) n’a pas remboursé l’avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d’ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la banque du Bénéficiaire indiquant que l’avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d’offre portant le numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à *[nom et adresse de la banque].*

Le montant de la présente garantie sera réduit au fur et à mesure à concurrence des remboursements de l’avance effectués par le Donneur d’ordre tels qu’ils figurent aux décomptes mensuels dont la copie nous sera présentée. La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : à la réception d’une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché (à l’exclusion des sommes à valoir) ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante : \_\_\_. En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a) qui est exclu par la présente.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Signature]*

***Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d’en faciliter la préparation***

1. La BIRD et l’IDA sont désignées par le terme « la Banque Mondiale ». Etant donné que les procédures de la passation des marchés de la BIRD et de l’IDA sont identiques, l’expression « Banque mondiale » - ou simplement « Banque » - utilisée dans ce Dossier type de Passation des Marchés désigne à la fois la BIRD et l’IDA et le terme « prêt » désigne un prêt de la BIRD, ou un crédit ou un don de l’IDA. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans les quinze (15) jours suivant la signature du marché ou aussitôt que posible, l’Acheteur publiera un avis d’attribution de marché sur son site avec accès libre si disponible ou dans un journal de diffusion nationale ou en ligne sur UNDB. L’information devra comprendre le nom du Fournisseur, le Montant du Marché, la duréedu marché et son objet. [↑](#footnote-ref-2)
3. Si applicable [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour écarter tout doute, les effets d’une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l’expression d’intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d’offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d’un tel contrat, et (ii) la conclusion d’un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant. [↑](#footnote-ref-4)
5. Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d’appel d’offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l’offre du soumissionnaire compte tenu de l’expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu’il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l’Emprunteur. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d’une enquête ou d’un audit, tel que l’évaluation de la véracité d’une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d’avoir accès à des documents financiers d’une entreprise ou d’une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d’avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l’enquête ou de l’audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie. [↑](#footnote-ref-6)
7. La banque d’émission devra insérer un montant représentant le pourcentage du montant du marché indiqué dans laNotification d’attribution du Marché, et dénommé soit dans la/les monnaie/s du marché, ou dans une monnaire librement convertible jugée aceptable pour l’Acheteur [↑](#footnote-ref-7)
8. Insérez la date vingt-huit jours après la date d’achèvement prévue comme décrit dans CM 11. L’acheteur doit noter qu’en cas de prolongation de cette date pour l’achèvement du marché, l’Acheteur devrait demander une prolongation de cette garantie au Garant. Cette demande doit être écrite et doit être faite avant la date d’expiration fixée dans la garantie. En préparant cette garantie, l’Acheteur pourrait envisager d’ajouter le texte suivant au formulaire, à la fin de l’avant-dernier paragraphe : « Le Garant accepte une prolongation unique de cette garantie pour une période à ne pas dépasser de [six mois] [un an], en réponse à la demande écrite du bénéficiaire pour une telle prolongation -- une telle demande doit être présentée au garant avant l’expiration de la garantie. » [↑](#footnote-ref-8)
9. *Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l’avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l’avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l’Acheteur.* [↑](#footnote-ref-9)